



## Conseil Communautaire du 13 avril 2017 Compte rendu N° CC2VV\_04/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur la commune d'Arcey, Salle des Fêtes.

M. Bruno BEAUDREY, en qualité de Président, a convoqué l'assemblée de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

La séance est ouverte à 20h15. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : Mardi 4 avril 2017.

**Présents** : Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval), Bruno BEAUDREY (Etrappe), Raymond BOBY (Bournois), Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Jean-Paul CHUZEVILLE (Rougemont), François CIRESA (Soye), (Rillans), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Bernard DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Albert FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Adeline GILLOT (Marvelise), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval), Michel GONIN (Viethorey), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), François HERMOSILLA (Faimbe), Michael HUGONIOT (Arcey), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), LAMBEUCHE Lucien (Hyemondans), LAMBERT Michel (Appenans), LAURENT Michel (L'Isle-sur-le-Doubs), LENOIR Catherine (Chaux-lès-Clerval), LOHSE Martine (L'Isle-sur-le-Doubs), MATHIOT Denise (Geney), Catherine MILLET (Rougemont), NAPPEY Rémy (L'Isle-sur-le-Doubs), NEVERS Danièle (Cuse-et-Adrisans), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle-sur-le-Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Nathalie PARENT (Sourans), Emmanuel PARISOT (Gondenans-lès-Moulins), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Xavier PERRIN (Montussaint), Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs), Michael PORTE (Accolans), Pascale PREDINE (Tournans), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Gilles SAULNIER (Tallans), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle-sur-le-Doubs), Karine SIMON (Rang), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Chantal VURPILLOT (Médière), André VURPILLOT (Desandans), Victor ZUAN (Abbenans).

**Absents excusés** : Jean-Michel LAMOTTE (Cubry), Fabrice VRILLACQ (Gémonval) représenté par son suppléant Jérôme SIMEANT, Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin) représentée par son suppléant Jérôme VAUTRAVERS, Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle) (pouvoir à Victor ZUAN), Yves BOILLOT (L'Hôpital Saint Lieffroy) (pouvoir à Catherine LENOIR), Noël CHAVEY (Onans) (pouvoir à Alain PASTEUR), Annie GROSJEAN (Nans) (pouvoir à Danièle NEVERS), Eliane SAVOUREY (Anteuil) (pouvoir à Gérard JOUILLEROT)

**Absents** : Christophe CATALA (Cubrial), Dominique COUR (Rillans), Sylvain DUBOIS (Romain), Christian LEPAPE (Gouhelans), Didier PAYRAT (Rognon), Pierre PEGEOT (La Prétière), David SCHELL (Pompierre-sur- Doubs), Jean-Pierre VAILLET (Puessans)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désignée secrétaire de séance, Mme SIMON Karine, parmi les membres du conseil communautaire.

<b>RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR</b>	
<b>Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 mars 2017</b>	
<b>1. Approbation des budgets primitifs annexes de l'exercice 2017</b> ( <i>documents préparatoires envoyés par voie électronique</i> )	
a. Budget annexe déchets secteur ex CCPR et ex CCPC « prestataires » (M14)	
b. Budget annexe déchets secteur ex-CCID « régie » (M4 – autonomie financière)	
c. Budget annexe SPANC (M49 –autonomie financière)	
d. Budget annexe office du tourisme et animations touristiques et culturelles (M14)	
e. Budget annexe ZA Combe Rosiers (M14)	
f. Budget annexe ZA de Rang (M14)	
g. Budget annexe ZA de Cuse (M14)	
h. Budget annexe hôtel d'entreprises Rougemont (M14)	
<b>2. Vote des taux de fiscalité directe</b> : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti, Cotisation Foncière des entreprises	
<b>3. Intégration fiscale progressive</b> : définition d'une durée de lissage de taux de fiscalité directe	
<b>4. Approbation du budget primitif principal</b> (cf document de présentation du budget général joint / envoi du document comptable par voie électronique)	
<b>5. Questions diverses</b>	

## Approbation du Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 8 mars 2017

---

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 8 mars 2017, et en l'absence d'observation, considère le compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Préambule

---

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'un dossier complet présentant l'ensemble des budgets (note explicative, présentation comptable, présentation budgétaire) a été adressée à chaque conseiller communautaire sous format papier ou informatique.

Ces éléments ont permis à chacun une étude approfondie des propositions budgétaires. Par conséquent, les budgets seront donc présentés dans les grandes lignes, par chapitre.

Le président rappelle à l'assemblée que tous les budgets qui seront présentés ont été travaillés et validés successivement par les membres de l'Exécutif et les membres du Bureau.

## 1. Approbation des budgets primitifs annexes de l'exercice 2017

---

### a) BUDGET ANNEXE DECHETS SECTEURS « EX. CCPR / EX. CCPC »

M. Jacky BOUVARD, vice-Président en charge du service *Déchets* expose le sujet à l'assemblée.

Le service est assuré par deux prestataires : *Sictom des 3 Com 25* pour le secteur de l'ex CCPC et *Sictom de Villersexel* pour le secteur de l'ex. CCPR.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2017, est soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle :

#### **Budget global en fonctionnement équilibré à 581 676 €**

##### DEPENSES

**011:** 510 000 € (*sous-traitance* → *Sictom des 3 Com / Sictom de Villersexel*)

**012:** 15 € (*cotisation URSSAF*)

**22:** 25 891 € (*dépenses imprévues*)

**65:** 38 970 € (*charges de gestion courante*) : *indemnités élus, créances*

**67:** 6 800 € (*charges exceptionnelles*)

##### RECETTES

**02:** 53 676 € (*excédent antérieur*)

**70:** 528 000 € (*produits de services*): *redevances*

#### **Pas de budget d'investissement**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés : 70    Pour : 70    Contre : 0

**b) BUDGET ANNEXE DECHETS SECTEURS « EX. CCID + Désandans »**

M. Jacky BOUVARD, vice-Président en charge du *service Déchets* expose le sujet à l'assemblée.  
Il précise que ce service est assuré en régie et qu'une prestation de service est effectuée au profit des 11 communes de l'ex CC des 3 Cantons (aujourd'hui intégrées à PMA).  
Le projet de budget primitif de l'exercice 2017 est soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle :

**Budget global en fonctionnement faisant apparaître 950 505 € en dépenses et 1 119 129 € en recettes**

DEPENSES

- 011:** 556 300 € (charges à car. Général dont SYTEVOM pour 420 000 €)
- 012:** 127 200 € (personnel 2,25 ETP + provision)
- 042:** 81 715 € (dotations aux amortissements)
- 65:** 13 370 € (autres charges de gestion) : indemnités élus, créances,
- 67:** 6 600 € (charges exceptionnelles)
- 66:** 2 600 € (charges financières)
- 67:** 64 850 € (charges exceptionnelles): titre annulé, remboursement budget général
- 22:** 8 000 € (dépenses imprévues)
- 023:** 96 469 € (excédent viré en Investissement)

RECETTES

- 02:** 200 829 € (excédent antérieur)
- 70:** Produits de services (redevance + prestations CC3C): 918 300 €

**Budget global d'investissement équilibré à 269 403 €**

DEPENSES

- 01:** 35 152 € (déficit reporté)
- 16:** 61 551 € (emprunt et dettes)
- 21:** 172 700 € (équipement bac jaune individuel sur l'ex CCID)

RECETTES

- 040:** 81 715 € (amortissement)
- 10:** 41 930 € (FCTVA + autres réserves): 41 930 €
- 13:** 49 288 € (sub. ADEME)
- 021:** 96 469 € (Virement sect. Fonctionnement)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

**c) BUDGET ANNEXE SPANC**

M. Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du service SPANC expose le sujet à l'assemblée.

## Budget global de fonctionnement équilibré à 105 400 €

### DEPENSES

- 11:** 24 900 € (dont prestations Sciences Environnement pour 18 000 €)  
**22:** 500 € (dépenses imprévues)  
**65:** 600 € (charges de gestion courante) : créances  
**67:** 76 652 € (versement contribution Agence de l'Eau)  
**02:** 2747 € (déficit reporté)

### RECETTES

- 70:** 22 600 € (Produits de services) → redevances  
**74:** 82 800 € (Subvention) → Agence de l'Eau

### Pas de budget d'investissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

### **d) BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME – ANIMATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES**

M. Laurent TOURTIER, vice-Président en charge du *Tourisme et des Animations Culturelles* expose le sujet à l'assemblée.

#### **Budget global de fonctionnement équilibré à 95 910.73 €**

##### DEPENSES

- 011 :** 37 865 € (charges à caractère gén.) → entretien de sentier rando (5000€), brochures (10 000 €), saison culturelle (15 000 €)  
**012 :** 39 710 € (charges de personnel) → 1,45 ETP  
**023 :** 7 267.13 € (virement section d'investissement)  
**042 :** 83 € (dotations aux amortissements)  
**65 :** 10 985 € (autres charges de gest. Courante) → indemnité VP

##### RECETTES

- 70 :** 4 000 € (produits de services) → vente de spectacle, guides, dépliants  
**73 :** 17 000 € (impôts et taxes) → taxe de séjour  
**74 :** 74 910 € (dot., part.) → aide CAE, subv CD 25, subvention budget principal (63 310 €)

#### **Budget d'investissement équilibré à 32 192 €**

##### DEPENSES

- 01 :** 17 192 € (solde d'exé. reporté)  
**21 :** 15 000 € (immob. Corp.) → refonte site internet dédié tourisme (3 000€) et vélos électriques (12 000 €)

##### RECETTES

- 021 :** 7 267 € (vir. Section fonctionnement).  
**040 :** 83.60 € (opération d'ordre)  
**10 :** 15 241 € (dotation, fonds divers) → FCTVA, excédent reporté (12 781€)  
**13 :** 9 600 € (subvention) → TEPCV vélos électriques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

**e) BUDGET ANNEXE ZA COMBE ROSIERS (secteur l'Isle-sur-le-Doubs)**

M. Alain ROTH, vice-Président en charge du *développement économique*, expose le sujet à l'assemblée.  
Il rappelle que cette zone d'activités représente une superficie de 13,15 ha, dont 4 encore disponibles à la vente.  
Le prix de vente est fixé à 6 € ht le m<sup>2</sup>.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2017 sont le busage d'une parcelle, le coût d'un portage EPF et l'achat de signalétique.

**Budget de fonctionnement faisant apparaître en dépenses 407 261 € et en recettes 439 315 €**

DEPENSES

**011** : 17 000 € (charges à caractère gén.) → busage, notaire, panneau

**042** : 390 261 € (op. d'ordre entre section) → opération de stock

RECETTES

**02** : 32 053 € (excédent antérieur reporté)

**042** : 178 661 € (op. d'ordre entre section) → opération de stock

**70** : 228 600 € (produits de services) → vente de terrain potentielle

**Budget d'investissement faisant apparaître en dépenses 375 024 € et en recettes 390 261 €**

DEPENSES

**01** : 196 363 € (solde d'exé. reporté)

**040** : 178 661 € (opération d'ordre entre section) → stocks

RECETTES

**040** : 390 261 € (opération d'ordre) → stocks

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

**f) BUDGET ANNEXE ZA de RANG**

M. Alain ROTH, vice-Président en charge du *développement économique*, expose le sujet à l'assemblée.  
Il rappelle à l'assemblée que cette zone d'activités représente une superficie de 16 ha aménagés et vendus et 5,1 ha à aménager à moyen terme.  
Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2017 représentent essentiellement des frais de notaire, de géomètre et l'achat d'un petit terrain.

## Budget de fonctionnement faisant apparaître en dépenses 11 125 € et 12 500 € en recettes

### DEPENSES

02 : 0 € (déficit reporté)

011 : 8 625 € (charges à caractère gén.) → frais de notaire et géomètre, achat de terrain

023 : 2 500 € (virement à la section d'investissement)

### RECETTES

042 : 2 500 € (op. d'ordre entre section) → stocks

70 : 10 000 € (produits de services) → vente de terrain potentielle

## Budget d'investissement équilibré à 2 500 €

### DEPENSES

01 : 0 € (solde d'exé. reporté)

040 : 2 500 € (opération d'ordre entre section) → opération de stocks

### RECETTES

021 : 2 500 € (virement de la sect. fonctionnement)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70    Pour : 70    Contre : 0

## **g) BUDGET ANNEXE ZA du Pré Rond à CUSE ET ADRISANS**

M. Alain ROTH, vice-Président en charge du *développement économique*, expose le sujet à l'assemblée. Il rappelle à l'assemblée que cette zone d'activités représente une superficie de 5 ha, dont 1,7 ha disponibles.

Le prix de vente des terrains est de 12 € ht le m<sup>2</sup>.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2017 concernent la pose d'enrobé sur voirie, la rénovation de l'éclairage public, la mise en place d'une signalétique interne et des travaux de viabilisation (en cas de vente).

M. Bruno BEAUDREY, Président, explique à l'assemblée que ce budget annexe affiche un **déficit structurel conséquent (523 469.45 €)**.

Dans ce premier exercice budgétaire, il est proposé **d'apurer le déficit grâce aux excédents** apportés par les ex EPCI, notamment **ceux de la CCPR** (719 616.54 € en fonctionnement et 177 071.06€ en investissement).

Cette manœuvre a pour objectif de **limiter, voire neutraliser** un besoin de financement en fin de l'opération ZA, au moment du solde.

Cette **régularisation budgétaire** permet également à notre nouvelle collectivité de repartir sur des **bases saines, en toute transparence**.

## Budget de fonctionnement équilibré à 1 322 171 €

### DEPENSES

02 : 163 984 € (déficit reporté)

011 : 247 700 € (charges à caractère gén.) → travaux (couche de roulement, éclairage public, viabilisation 3 lots, signalétique)

023 : 413 985 € (virement à la section d'investissement)

042 : 490 801 € (opération d'ordre entre sect.) → stocks

043 : 2 850 € (op. ordre intérieur sect.)

66 : 2 850 € (intérêt d'emprunt)

### RECETTES

**042** : 614 655 € (op. d'ordre entre section) → stocks

**043** : 2 850 € (op. ordre intérieur sect.)

**70** : 126 696 € (produits de services) → vente de terrain potentielle

**74** : 577 969 € (dotations et participations) → **subvention budget principal (523 469 €)**, DETR (54 500 €)

### **Budget d'investissement équilibré à 904 786 €**

#### DEPENSES

**01** : 286 581 € (solde d'excédent reporté)

**040** : 614 655 € (opération d'ordre entre section) → 614 655 €

**16** : 3 550 € (rembt. Emprunt) → remboursement capital

### RECETTES

**021** : 413 985 € (virement de la sect. fonctionnement)

**040** : 490 801 € (opération d'ordre) → stocks

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

### **h) BUDGET ANNEXE ZA d'Arcey**

Le vote de ce budget annexe est ajourné en attendant la clôture, courant 2017, du budget annexe communal de la commune d'Arcey.

### **i) BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES (secteur Rougemont)**

Le budget annexe **Hôtel d'entreprise de Rougemont** affiche un déficit structurel (**46 021 €**). Il est proposé **d'apurer ce déficit grâce aux excédents** apportés par les ex-EPCI.

### **Budget de fonctionnement équilibré à 64 521 €**

#### DEPENSES

**011** : 7 000 € (charges à caractère gén.) → énergie, électricité (4 000 €)

**023** : 33 121 € (virement à la section d'investissement)

**65** : 16 000 € (autres charges de gestion courante) → créances éteintes (11 500 €)

**66** : 8 440 € (intérêt d'emprunt)

### RECETTES

**74** : 46 021 € (dotations et participations) → **subvention budget principal (46 021 €)**

**75** : 18 500 € (revenus des immeubles) → loyers

## Budget d'investissement équilibré à 39 132 €

### DEPENSES

01 : 27 402 € (solde d'excédent reporté)

16 : 11 730 € (rembt. Emprunt) → remboursement capital (10 500 €)

### RECETTES

021: 33 121 € (virement de la sect. fonctionnement)

1068 : 4 781 € (dotations fonds divers) → excédents de fonctionnement

16 : 1 230 € (emprunt et dettes) → caution

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux éléments ci-dessus.

Votants : 70    Exprimés: 70                  Pour : 70                  Contre : 0

## 2. Vote des taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises)

Bruno BEAUDREY, Président, rappelle à l'assemblée que la CC2VV est issue de la fusion de l'ex-CC du Pays de Rougemont, de l'ex-CC du Pays de Clerval, de l'ex-CC des Isles du Doubs.

Sur chacun de ces territoires, des taux différents de fiscalité s'appliquaient.

Devant cette situation, le conseil communautaire est amené à définir de nouveaux taux applicables pour la CC2VV (Article 1638-0 bis, III 1&2 du CGI). Une durée de lissage permettant d'atteindre les taux applicables du nouvel EPCI, comprise entre 2 et 12 ans, est également à définir (point suivant).

### Les taux proposés sont les taux moyens pondérés des 3 ex EPCI :

- Pour la taxe d'habitation : 5.18 %
- Pour la taxe foncière sur le bâti : 3.96 %
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 7.09 %
- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises : 21.40 % (passage en FPU)

Outre cette harmonisation qui sera effectuée par le lissage des taux, il n'est pas proposé de hausse de la fiscalité pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire de la CC2VV, avec 69 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, vote les taux de fiscalité proposés pour 2017, à savoir :

**TH : 5.18 %                  TFB : 3.96 %                  TFNB : 7.09 %                  CFE : 21.40 %**

### **3. Intégration fiscale progressive : définition d'une durée de lissage de fiscalité directe**

---

Bruno BEAUDREY, Président, expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1638-0 bis du CGI permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de TH, TFB, TFNB et CFE pour la Communauté de Communes de Deux Vallées Vertes, issue de la fusion de la CC du Pays de Rougemont, de la CC du Pays de Clerval et de la CC des Isles du Doubs.

Il propose au conseil de délibérer sur cette disposition.

Pour atteindre les taux de TH, TFB, TFNB et CFE votés précédemment, les élus de l'exécutif proposent **un lissage des 4 taux sur 4 ans**, partant du principe que l'harmonisation de l'ensemble des compétences et des services sur le territoire sera terminée à l'issue de cette durée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 70 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux additionnels de TH, TFB, TFNB et CFE sur le territoire de la CC2VV issue de la fusion, sur une durée de 4 ans.

M. Michel LAURENT demande au Président si une augmentation de la fiscalité est prévue pour les prochaines années, s'ajoutant donc aux effets de lissage.

M. Le Président répond que le travail d'orientation budgétaire qui sera mené au 2ème semestre 2017, et notamment le Plan Prévisionnel d'Investissement qui en découle, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Des orientations prises, résulteront les effets sur la fiscalité.

### **4. Approbation du budget primitif principal**

---

Bruno BEAUDREY, Président, et Mme LENOIR, vice-Présidente en charge du Budget, exposent le sujet au conseil communautaire.

Le Président propose de reconduire en 2017 les **mêmes dépenses** qu'avait réalisées chaque EPCI sur son territoire respectif **en 2016**.

Cette situation donnera par conséquent lieu en 2017 à des **situations inéquitables** sur le territoire de la CC2VV, héritage des fonctionnements et des projets politiques des anciens EPCI.

Une **étude approfondie** des services et compétences exercées sur tout ou partie du territoire sera menée cette année, l'objectif étant de converger vers une **harmonisation sur l'ensemble du territoire** à compter des exercices budgétaires 2018 et suivants.

Le résultat affecté au budget principal de la CC2VV fait apparaître:

- un solde positif à la section de fonctionnement de **1 268 868.14 €**
- un solde positif à la section d'investissement de **784 550.23 €**

#### **Budget de fonctionnement faisant apparaître :**

- en dépenses : **4 837 259.79 € (dont 569 390,48 € de versement pour régularisation des budgets annexes ZA de Cuse et Hôtel d'entreprise de Rougemont)**
- en recettes : **5 643 928.14€ (dont 1 268 868.14 € d'excédent reporté)**

Fonctionnement DEPENSES

▪ Charges à caractère général:	385 000 €
▪ Charges de personnel:	1 088 900 €
▪ Atténuations de produits:	1 857 017 €
▪ Dépenses imprévues:	50 000 €
▪ Charges de gestion courante:	523 240 €
▪ Charges financières:	102 475 €
▪ Charges exceptionnelles:	633 701 €
▪ Amortissement:	36 776 €
▪ Virement Inv. pour remb. Capital	160 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 837 259 €</b>

Fonctionnement RECETTES

▪ Atténuations de charges:	15 000 €
▪ Ventes, prestations de services	66 800 €
▪ Fiscalité	3 264 640 €
▪ Subvention d'exploitation:	961 620 €
▪ Revenus des immeubles	67 000 €
▪ Excédents reportés	1 268 868 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 643 928 €</b>

**Budget d'investissement faisant apparaître :**

- en dépenses : 1 100 300.00 €
- en recettes : 1 772 021.81 € (dont 784 550.23 € d'excédent reporté)

Investissement DEPENSES

▪ Travaux sur le patrimoine bâti :	713 200 €
▪ Achat de matériel :	98 000 €
▪ Etudes / MO en phase amont d'investissement :	129 000 €
▪ Remboursement emprunt. (part capital) :	160 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 300 €</b>

Investissement RECETTES

Emprunt :	305 000 €
Virement section font.	160 100 €
Subventions attendues :	252 966 €
Vente du bâtiment de l'ex CCID :	100 000 €
FCTVA :	122 229 €
Dotations aux amortissements :	36 778 €
Divers :	10 448 €
(+ solde d'investissement reporté)	784 550 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 772 021€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document présenté et conformément aux tableaux ci-dessus :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 837 259.79 €

Recettes : 5 643 928.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 100 300.00 €

Recettes : 1 772 021.81 €

## 21 Questions diverses

---

- a. M. le Président remercie les élus du Bureau et les services administratifs de la CC2VV pour leur investissement dans la construction du budget 2017, acte fondateur de la nouvelle collectivité.
- b. M. BOUVARD, vice-Président en charge des déchets, indique que la distribution des bacs jaunes individuels sur le secteur de l'ex CCID aura lieu courant septembre-octobre 2017.
- c. M. le Président informe l'assemblée qu'une réunion d'information à l'attention des maires et des élus communaux se tiendra le mardi 2 mai 2017. Elle portera sur le déploiement de la fibre optique sur notre territoire (présence du SMIX Doubs Très Haut Débit) et permettra une présentation des nouveautés du SYDED. M. Remy NAPPEY suggère l'organisation de cette réunion à l'échelle du PETR.
- d. M. le Président félicite Remy NAPPEY pour sa récente élection à la Présidence du PETR du Doubs Central.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Pays de Clerval, le 25 avril 2017

Le secrétaire de séance,  
Karine SIMON



Le Président,  
Bruno BEAUDREY

